



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Grande fabrique de l'image

Question orale n° 17

Texte de la question

M. Alexis Izard interroge Mme la ministre de la culture sur le projet intitulé « La grande fabrique de l'image » proposé dans le cadre de France 2030. À l'heure où l'industrie cinématographique connaît une vitalité importante et une renaissance après une pandémie qui l'a mise à mal, la France doit engager rapidement un vaste mouvement de modernisation de sa propre industrie cinématographique pour pouvoir faire jeu égal avec les autres grandes nations du 7e art. Ce projet de France 2030 est donc essentiel et M. le député s'en félicite. Il se félicite également que la commune de Brétigny-sur-Orge, sur sa circonscription, ait répondu à l'appel à projet en présentant un dossier solide et de nombreux atouts. Il souhaite donc l'interroger sur les modalités d'attribution des fonds, la philosophie derrière celle-ci ainsi que sur le processus décisionnel.

Texte de la réponse

GRANDE FABRIQUE DE L'IMAGE

Mme la présidente. La parole est à M. Alexis Izard, pour exposer sa question, n° 17, relative à La Grande Fabrique de l'image.

M. Alexis Izard. Je souhaite interroger la ministre de la culture sur un appel à projets d'envergure auquel une collectivité de ma circonscription s'est portée candidate. Cet appel à projets, intitulé La Grande Fabrique de l'image, vise à créer de grands studios de cinéma et de production numérique. Je me réjouis qu'il soit proposé dans le cadre de France 2030, programme d'innovation auquel, vous le savez, madame la ministre déléguée, je suis attaché en tant que rapporteur pour avis de la mission budgétaire concernée.

À l'heure où l'industrie cinématographique, qui connaît une renaissance après la pandémie, retrouve sa vitalité, la France doit impulser rapidement un vaste mouvement de modernisation de ce secteur ; il y va de sa capacité à faire jeu égal avec les autres grandes nations du 7e art. C'est pourquoi je suis heureux et fier que les communes de Brétigny-sur-Orge et du Plessis-Pâté, sises dans ma circonscription, aient répondu, par l'intermédiaire de l'agglomération Cœur d'Essonne, à l'appel à projets en proposant un dossier solide qui présente de nombreux atouts. *Eiffel*, avec Romain Duris, *L'Empereur de Paris*, avec Vincent Cassel, ou le dernier *Astérix*, de Guillaume Canet : autant de grands noms qui ont déjà utilisé le site de la base aérienne 217, situé sur le territoire de ces communes, et qui donnent encore plus de poids à cette candidature.

Aussi souhaiterais-je obtenir des précisions sur les modalités d'attribution des fonds alloués au projet, la philosophie qui préside à cette attribution et le processus décisionnel.

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre déléguée chargée des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et du tourisme.

Mme Olivia Grégoire, *ministre déléguée chargée des petites et moyennes entreprises, du commerce, de*

l'artisanat et du tourisme. L'objectif de l'appel à projets La Grande Fabrique de l'image, qui s'inscrit dans le programme France 2030, piloté par le secrétariat général pour l'investissement avec le concours du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), est de faire de la France le leader européen des tournages et de la production numérique.

Pour y parvenir, il est prévu d'investir massivement dans le développement des infrastructures de tournage, dans l'innovation et dans les studios de jeux vidéo, d'animation, d'effets visuels et de postproduction, ainsi que dans la formation des talents techniques et artistiques – sujet que je connais bien. Au-delà des infrastructures, il est en effet indispensable que la France préserve l'excellence de sa formation dans ce domaine : on nous envie dans le monde entier les jeunes talents formés dans les écoles françaises spécialisées dans le numérique, l'image et la production. Un critère de décarbonation de l'activité s'applique, en outre, à chacune de ces thématiques.

Sont éligibles les projets de l'ensemble du territoire, mais l'Île-de-France, l'arc méditerranéen et le Nord sont identifiés comme des territoires où les enjeux de développement sont particulièrement stratégiques. L'appel à candidatures est clos depuis le 31 octobre. Désormais, c'est le comité d'experts indépendants, dont la liste sera rendue publique dans les prochains jours, qui procédera, au cours des trois prochains mois, à l'examen des dossiers et à la sélection des lauréats. Comme indiqué dans le cahier des charges, devraient être retenus, à titre indicatif, une dizaine de studios de tournage, dix à vingt studios de production numérique – animation, postproduction, effets spéciaux (VFX), jeux vidéo – et vingt à trente projets de formation.

À l'issue de cette phase d'instruction et de sélection, qui se déroulera en toute transparence, et conformément aux règles de gouvernance du plan France 2030, un arrêté de Mme la Première ministre désignera les lauréats. Une deuxième phase de travail s'ouvrira ensuite, entre ces lauréats, la Caisse des dépôts et le CNC, pour approfondir les projets et procéder à leur chiffrage définitif afin de calibrer la subvention d'investissement finale.

Mme la présidente. La parole est à M. Alexis Izard.

M. Alexis Izard. Je remercie Mme la ministre de la culture pour sa réponse. Elle sait pouvoir compter sur l'ensemble des élus du territoire pour accompagner ce projet ambitieux, important pour notre collectivité mais aussi pour la France.

Données clés

Auteur : [M. Alexis Izard](#)

Circonscription : Essonne (3^e circonscription) - Renaissance

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 17

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : Culture

Ministère attributaire : Culture

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 novembre 2022](#)

Réponse publiée le : 23 novembre 2022, page 5872

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [15 novembre 2022](#)